

# Baromètre AmCham-Bain 2015

Le moral des investisseurs américains en France

## Table des matières

Avant-propos .....	p.3
Méthodologie du Baromètre AmCham-Bain .....	p.5
Principaux enseignements .....	p.6
Moral des investisseurs américains en France en 2015 .....	p.8
La perception du contexte économique de la France et de son évolution par les investisseurs américains ..	p.8
La perception de l'attractivité de la France par les investisseurs américains .....	p.8
L'attractivité de la France pour la transformation numérique des entreprises .....	p.11
La perception de l'attractivité de la France par les employés étrangers .....	p.13
La perception des initiatives stratégiques présentées par le Gouvernement français.....	p.15
L'impact des relations politiques et diplomatiques franco-américaines actuelles sur les liens économiques entre les deux pays .....	p.15
Recommandations de l'AmCham .....	p.18
A propos de l'AmCham en France .....	p.22
A propos de Bain & Company .....	p.23

## Avant-propos

Les Etats-Unis demeurent aujourd'hui le premier pays investisseur étranger en France, source de plus de 440 000 emplois directs et 2 millions d'emplois indirects dans l'Hexagone. Couvrant l'ensemble des secteurs de l'économie, les entreprises de la Chambre de Commerce Américaine en France (AmCham) sont des investisseurs à long terme et des ambassadeurs au quotidien de la destination France.

Depuis 1995, l'AmCham et Bain & Company s'associent pour mesurer d'une année sur l'autre le moral des investisseurs américains en France. Nous tirons cette année deux grands enseignements de notre Baromètre.

### Mettre en œuvre les réformes nécessaires, puis les valoriser

« France is not fully back yet ». Malgré une légère reprise (+6 points par rapport à 2014), le Baromètre AmCham-Bain 2015 révèle d'abord que l'attractivité relative de la France par rapport à ses voisins est en retrait, et dans l'absolu bien en deçà des niveaux de 2011. Alors que les répondants accueillent plutôt favorablement la dynamique enclenchée par les initiatives stratégiques du Gouvernement (CICE, Pacte de Responsabilité et de Solidarité, Loi sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, mesures du Conseil de simplification), le niveau de l'indicateur NPS (« Net Promoter® Score ») de la France reste très préoccupant, tant pour la France comme destination d'investissement (-62% contre -74% en 2014) que comme pays hôte pour les collaborateurs d'entreprises américaines (-42% contre -82% en 2014).

Ce paradoxe nous interpelle. Comment l'expliquer ? Dans les compétitions intragroupes, la destination France est évaluée au regard de critères d'investissement sur lesquels la position de notre pays a été durablement érodée. Or, que ce soit en matière fiscale, de droit du travail ou de dialogue social, le constat est qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour transformer l'essai. D'autant plus que les principales destinations d'investissement concurrentes de la France (Royaume-Uni, Allemagne, Italie) se réforment vite, et souvent plus en profondeur. Ces résultats invitent donc à passer à la vitesse supérieure. Seules des réformes abouties et pérennes permettront de changer la donne. Nous sommes convaincus qu'elles sont à la portée du Gouvernement.

### La transformation numérique : nouveau marqueur de l'attractivité de la France

Deuxième grand enseignement : la France est reconnue dans le domaine du numérique. Le Baromètre innove cette année en considérant l'attractivité de la France pour une entreprise qui souhaite engager ou accélérer sa transformation numérique. Le résultat est très convaincant : 85% des répondants estiment que notre pays est attractif et un répondant sur cinq note qu'il est très attractif.

En multipliant en 2015 les décisions d'investissements dans l'écosystème français des entreprises technologiques et start-up, nos entreprises ont bien compris que la France ne manque pas d'atouts pour les entrepreneurs. C'est un résultat encourageant, mais surtout un puissant levier de changement de perception de notre pays dans les relais d'opinion internationaux.

---

## Baromètre AmCham-Bain 2015

La mobilisation du Gouvernement sur les grands dossiers internationaux, notamment climatiques, contribue sans conteste au rayonnement de la France à l'étranger. Nous encourageons donc l'ensemble des pouvoirs publics à déployer cette capacité de leadership pour transformer les nombreux atouts de la France en avantages compétitifs, et à faire de l'attractivité un impératif stratégique national.

A cet effet, le Baromètre propose en conclusion une série de recommandations autour de cinq piliers : le droit du travail, la fiscalité, la prévisibilité juridique, l'attraction et la fidélisation des talents ainsi que la simplification administrative.

L'AmCham se met à la disposition des pouvoirs publics pour nourrir un dialogue constructif sur l'ensemble de ces sujets. Membre actif et historique de l'AmCham, Bain & Company met ses compétences au service de ce débat pour le faire avancer.

Alain Bénichou  
Président, AmCham  
VP, Strategy & Solutions, IBM Corporation

Marc-André Kamel  
Membre du Conseil d'Administration de l'AmCham  
Associé, Bain & Company

## Méthodologie du Baromètre AmCham-Bain

L'étude du moral des investisseurs américains en France a été lancée par l'AmCham en 1995. Avec le support de Bain & Company, le Baromètre est devenu un rendez-vous annuel à partir de 1999. Le Baromètre AmCham-Bain, qui en est aujourd'hui à sa 16ème édition, a trois objectifs :

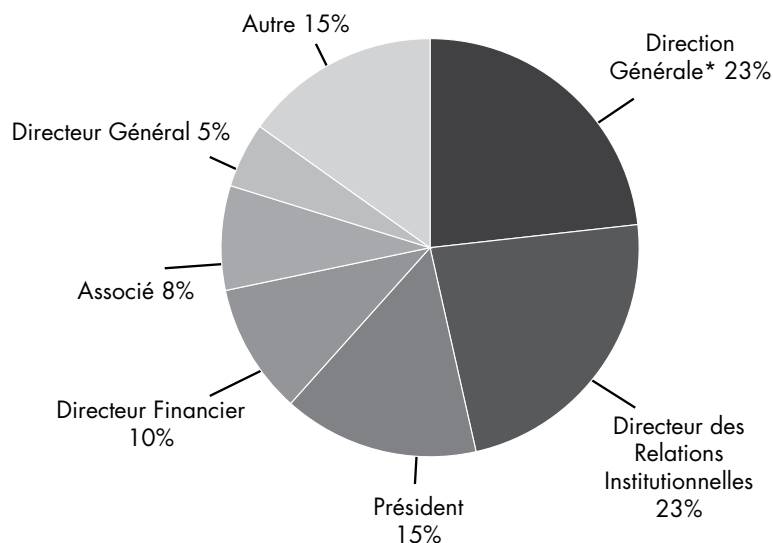
- Mesurer d'une année sur l'autre le moral des investisseurs américains en France et leur perception de l'environnement économique,
- Recueillir l'opinion des investisseurs américains sur des sujets qui font l'actualité économique en France,
- Comprendre les « stimulants » et les « irritants » de la vie en France pour les salariés américains.

Sont également analysés le suivi et la perception des recommandations formulées par l'AmCham au Gouvernement français qui découlent, entre autres, du Baromètre annuel.

En septembre-octobre 2015, un questionnaire a été adressé à la plupart des dirigeants de filiales françaises de sociétés américaines, membres de l'AmCham. 125 réponses ont été recueillies auprès de sociétés représentant en France plus de 50 000 salariés, de 40 milliards d'euros de chiffre d'affaires et de tous les secteurs d'activité.

Les sociétés de plus de 2 000 salariés en France comptent pour 47% de l'échantillon ; les sociétés ayant entre 500 et 2 000 salariés représentent 24% de l'échantillon ; les sociétés ayant 100 à 500 salariés et moins de 100 salariés en France représentent respectivement 11% et 17% de l'échantillon.

Graphique 1 : Segmentation de l'échantillon par fonction des personnes interrogées



Note : (\*) inclut Directeur des Ressources Humaines, Directeur Commercial, Directeur Juridique, Directeur du Développement, etc.

## Principaux enseignements

### 1. Le moral des investisseurs et l'attractivité de la France

En 2015, les prévisions des investisseurs américains concernant le contexte économique en France sont en légère amélioration. 27% de répondants estiment que l'évolution du contexte économique dans leur secteur d'activité sur les années à venir sera positive et 49% pensent qu'elle sera stable (à comparer avec les taux de 24% et 39% respectivement en 2014).

En ce qui concerne l'évolution du nombre de salariés de leur entreprise en France sur les années à venir, les répondants sont partagés. En effet, ils sont un tiers à anticiper une hausse du nombre de salariés, un tiers à dire que leurs effectifs en France seront stables et un tiers à supposer une baisse de leurs effectifs.

### 2. La France comme destination d'investissement

Le Baromètre AmCham-Bain 2015 révèle que l'attractivité de la France en tant que destination d'investissement reste faible.

En comparaison avec d'autres destinations européennes, seulement 18% de répondants estiment que la perception de la France par leur maison mère est positive contre 56% en 2011. Toutefois, on constate une légère reprise par rapport à 2014 où ils étaient 12%.

L'indicateur NPS de recommandation de la France en tant que destination d'investissement est de -62%. Ce score est de -56% lorsqu'il s'agit d'y étendre des activités déjà existantes.

Le Baromètre indique que les critères dominants dans les décisions d'investissement des entreprises américaines restent le contexte économique, le coût global et la qualification de la main d'œuvre, le régime fiscal pour les entreprises ainsi que le climat social.

Questionnés sur les initiatives stratégiques lancées par le Gouvernement français, plus de la moitié de répon-

dants jugent les mesures du Conseil de la simplification pour les entreprises favorables à l'attractivité de la France. La loi relative au dialogue social et à l'emploi est perçue par 68% de répondants comme n'ayant pas d'effet sur l'attractivité de la France. En revanche, un répondant sur deux juge bénéfique l'impact du CICE et des mesures du Pacte de Responsabilité et de Solidarité, alors que 44% les trouvent sans impact sur les marges de leurs entreprises. La loi sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques est perçue favorablement par 62% de répondants. En revanche, lorsque les investisseurs sont questionnés sur les mesures spécifiques de cette loi, la perception de leur efficacité chute à des niveaux entre 8% et 33%.

### 3. La France comme environnement propice à la transformation numérique des entreprises

Les investisseurs constatent que l'arrivée de nouveaux modèles digitaux et "pure players" du web a impacté la majorité écrasante des entreprises. 88% de répondants ont ressenti cet impact ; ils sont 45% à le trouver considérable.

Lorsqu'ils sont questionnés sur l'attractivité de la France pour une entreprise qui souhaite engager ou accélérer sa transformation numérique, 85% de répondants estiment que le pays est attractif et un répondant sur cinq note qu'il est très attractif.

Selon eux, la France doit investir dans trois domaines principaux pour attirer davantage les activités liées au numérique : il s'agit de la structure de coûts, de l'environnement fiscal et juridique ainsi que de l'environnement réglementaire.

### 4. La France comme lieu de vie pour les employés de sociétés américaines

En 2015, seulement 11% de répondants recommanderaient la France comme lieu de vie à des collaborateurs étrangers.

Les répondants jugent que le système social (en particulier, l'accès au système de santé, la scolarité et la

garde des enfants) reste un atout considérable de la France. Cependant ce point fort est contrebalancé par les éléments que les répondants trouvent « irritants » tels que la gestion administrative (obtention d'un visa, d'une carte de séjour), le climat social et la fiscalité des particuliers.

## **5. La France et ses relations économiques et politiques avec les Etats-Unis**

En 2015, une grandissante majorité juge positif ou neutre l'impact des relations politiques et diplomatiques franco-américaines sur les liens économiques entre les deux pays.

Dans le Baromètre 2014, l'AmCham avait formulé des recommandations en matière de droit du travail, de fiscalité et de simplification administrative. Les répondants jugent en majorité que ces recommandations ont été entendues mais pas suffisamment suivies d'actions concrètes.

Cette année à nouveau, l'AmCham formule et détaille ses recommandations aux pouvoirs publics, afin de nourrir le dialogue et contribuer concrètement à l'amélioration de l'attractivité de la France.

## Moral des investisseurs américains en France en 2015

### La perception du contexte économique de la France et de son évolution par les investisseurs américains

Questionnés sur l'évolution du contexte économique en France dans les années à venir, les investisseurs américains prévoient une légère amélioration (voir *Graphique 2*). 27% de répondants estiment que l'évolution du contexte économique dans leur secteur d'activité sur les années à venir sera positive et 49% pensent qu'elle sera stable (à comparer avec les taux de 24% et 39% respectivement en 2014). Le taux de répondants croyant à une détérioration du contexte économique dans leur secteur d'activité est au plus bas depuis cinq ans et représente 24%.

« La France ressent un manque de croissance de l'économie. »

Associé, Etudes et conseil

« La transformation numérique sera un moteur de croissance qui contrebalancera le manque de croissance de l'économie. »

Direction Générale, Informatique

En ce qui concerne l'évolution du nombre de salariés de leur entreprise en France sur les années à venir, les répondants sont partagés (voir *Graphique 3*). En effet, un tiers des répondants anticipent une hausse du nombre de salariés ; ils sont un tiers à dire que leurs effectifs en France seront stables ; un tiers supposent que leurs effectifs seront en baisse.

### La perception de l'attractivité de la France par les investisseurs américains

#### Perception de l'attractivité générale de la France

Le Baromètre AmCham-Bain 2015 révèle que l'attractivité de la France en tant que destination d'investissement reste faible.

En comparaison avec d'autres destinations européennes, seulement 18% de répondants estiment que

la perception de la France par leur maison mère est positive contre 56% en 2011. Toutefois, on constate une légère reprise par rapport à 2014 où ils étaient 12% à juger cette perception positive.

Pour mesurer le niveau d'engagement des répondants vis-à-vis de la France, le Baromètre utilise le système d'évaluation Net Promoter® Score (NPS). L'indicateur NPS mesure la propension des répondants à recommander un produit, une entreprise ou un pays. L'indicateur se calcule sur une question unique : « Recommanderiez-vous ce produit, cette entreprise ou ce pays à vos amis ou à vos collègues ? ». Les répondants attribuent en réponse une note de 0 à 10 qui permet de les classer en trois catégories : les prescripteurs qui sont enthousiasmés par la marque, le produit ou le pays, ils en parlent et restent fidèles plus longtemps (9 ou 10), les neutres (7 ou 8) et les détracteurs qui critiquent et déprécient la valeur de la marque (6 et moins). Le NPS correspond à la différence entre les pourcentages de « prescripteurs » et de « détracteurs ».

L'indicateur NPS de recommandation de la France en tant que destination d'implantation est de -62%, à comparer à -74% de 2014 (voir *Graphique 4*). Ce score est de -56% lorsqu'il s'agit, pour une entreprise déjà implantée en France, d'étendre des activités déjà existantes.

« La France a une mauvaise image due à la lourdeur du droit du travail, aux difficultés du dialogue social et au droit de grève utilisé trop systématiquement. »

Direction Générale, Informatique

« D'autres marchés présentent de meilleures opportunités. »

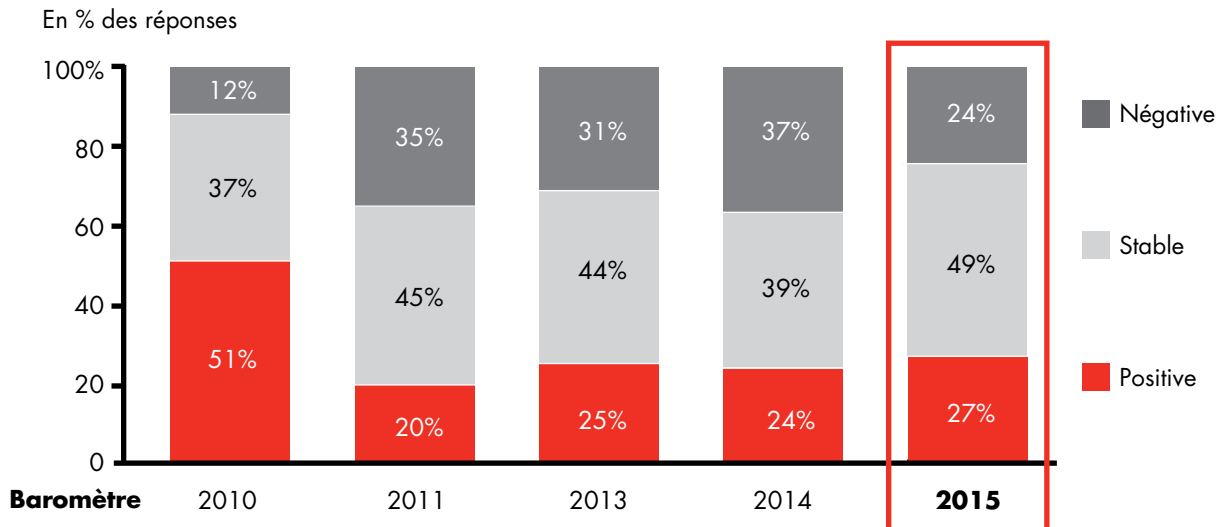
Président, Chimie / Parachimie

#### Critères clés du choix de la destination d'investissement

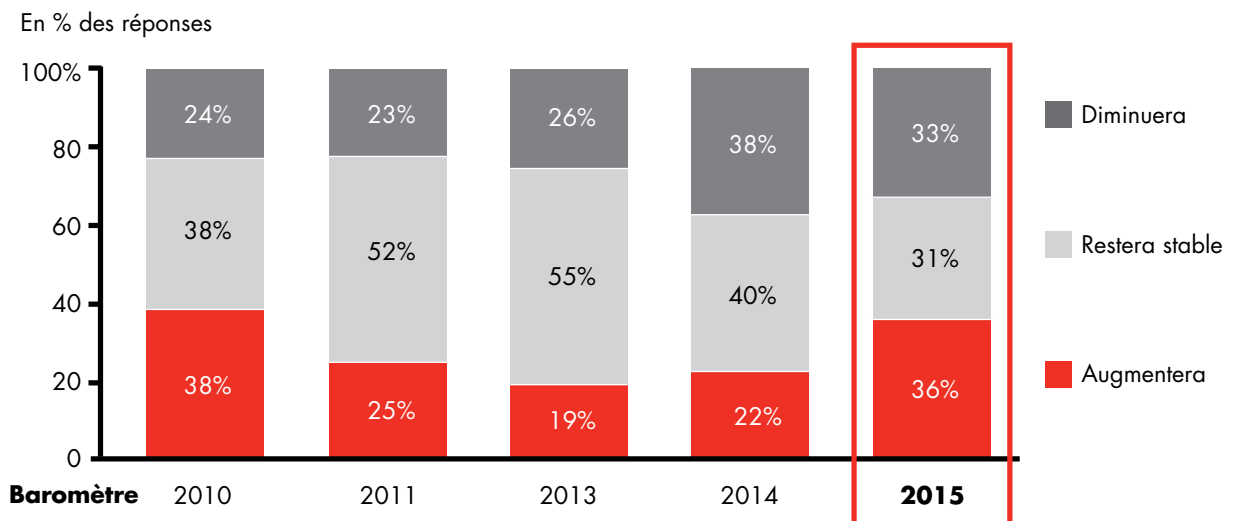
Le Baromètre AmCham-Bain 2015 indique que les critères dominants dans la décision d'investissement des entreprises américaines demeurent le contexte économique, le coût global et la qualification de la main d'œuvre, le régime fiscal pour les entreprises



*Graphique 2* : Quelle est selon vous l'évolution du contexte économique en France dans votre secteur d'activité sur les 2-3 ans à venir ?

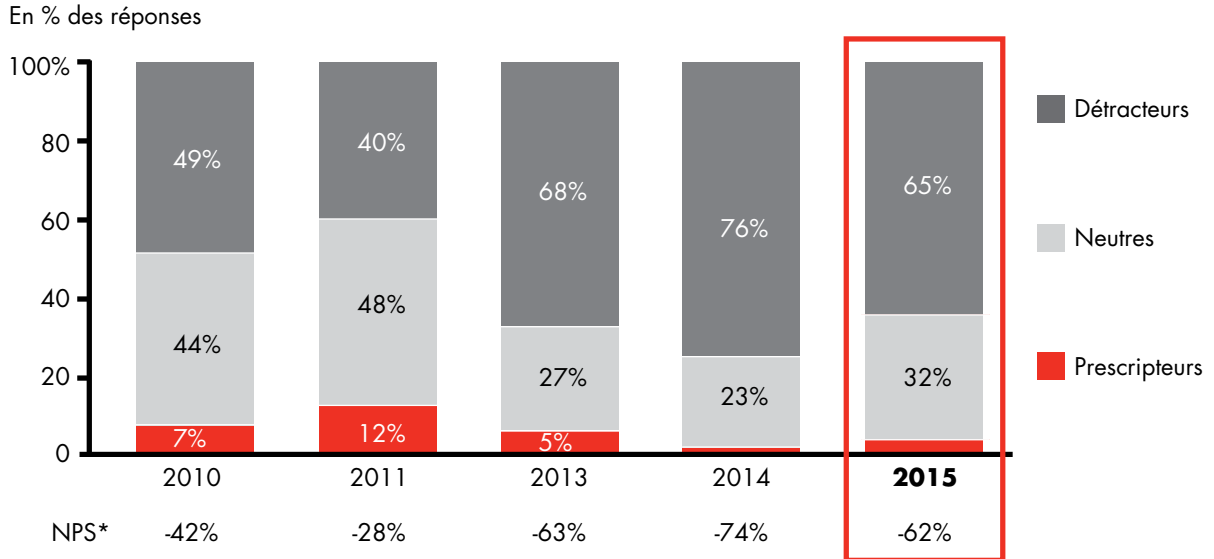


*Graphique 3* : Sur les 2-3 ans à venir, pensez-vous que le nombre de salariés de votre entreprise en France ... ?



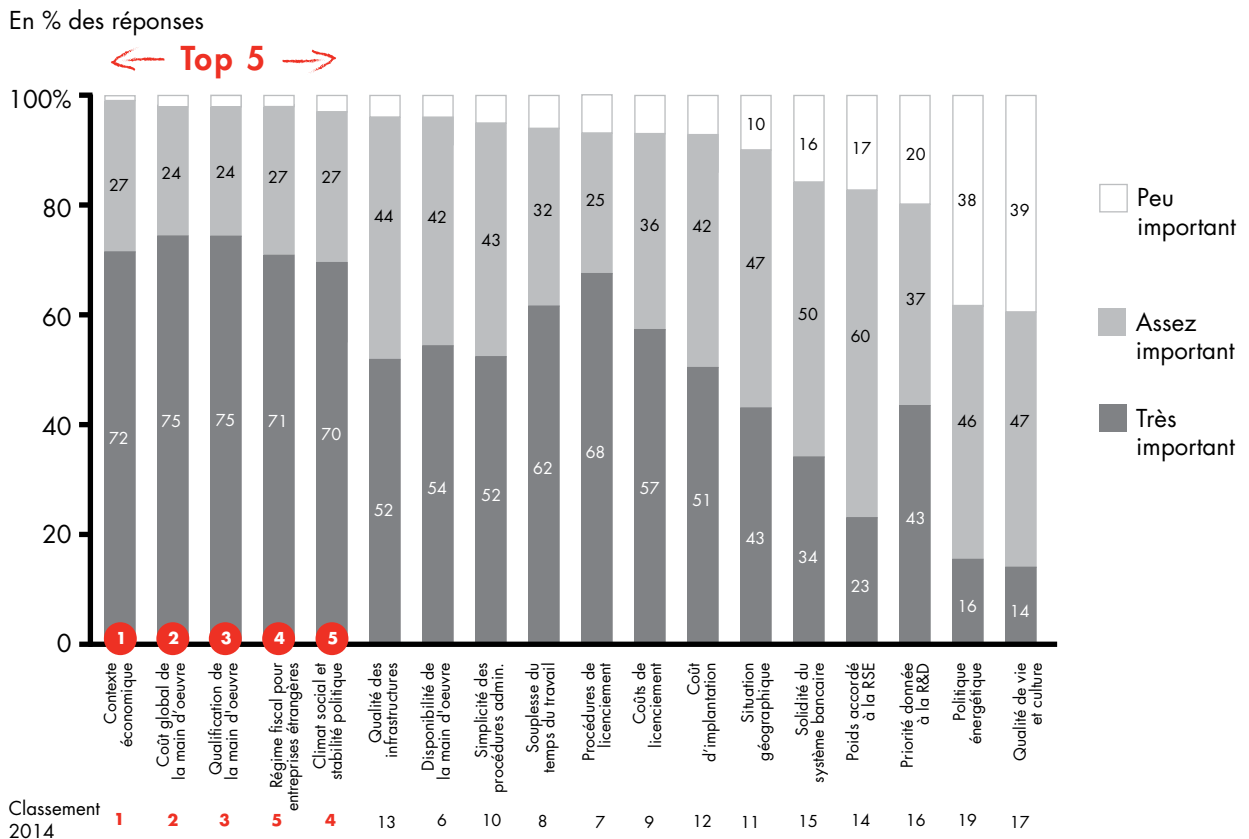
Baromètre AmCham-Bain 2015

*Graphique 4* : Sur une échelle de 0 à 10, recommanderiez-vous la France à une entreprise américaine cherchant à s’implanter à l’étranger ? (10 étant la meilleure note)



Note : (\*) Net Promoter Score (NPS) = % prescripteurs (note de 9 à 10) - % détracteurs (note de 0 à 6)

*Graphique 5* : Quelle est l’importance des facteurs suivants dans les décisions d’investissement de votre groupe ?



ainsi que le climat social (voir Graphique 5). Ces critères restent quasiment inchangés par rapport aux résultats 2013 et 2014. En 2015, 97% ou plus des répondants désignent ces critères comme importants dans le choix de la destination d'investissement pour leur groupe.

### Comparaison de la France avec ses homologues européens sur les critères d'investissement

Lorsqu'ils sont interrogés sur les pays européens perçus comme des destinations d'investissement plus attractives que la France par leur maison mère, les répondants indiquent le plus souvent l'Allemagne, le Royaume-Uni et les Pays-Bas pour tous les critères.

Des pays tels que la Belgique et l'Irlande sont également cités en tant que principaux concurrents régionaux de la France en termes de contexte macroéconomique ainsi que de coûts et de fiscalité. Le capital humain français est aussi concurrencé par l'Espagne et la Pologne. De même, les répondants distinguent la qualité de vie et la culture locale en Belgique, Espagne et Italie.

### L'attractivité de la France pour la transformation numérique des entreprises

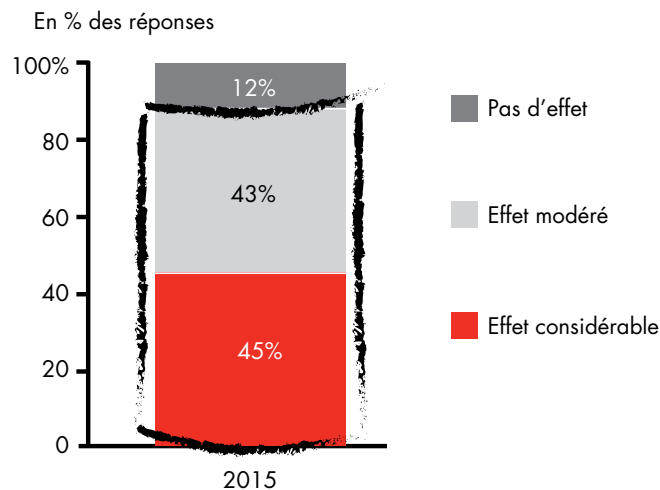
Les investisseurs constatent que l'arrivée de nouveaux modèles digitaux et "pure players" du web a impacté la majorité écrasante des entreprises. 88% de répondants ont ressenti cet impact ; ils sont 45% à le trouver considérable (voir Graphique 6).

« L'arrivée de nouveaux modèles digitaux et "pure players" du web mène au changement du modèle économique. »

Directeur Général, Transports / Logistique

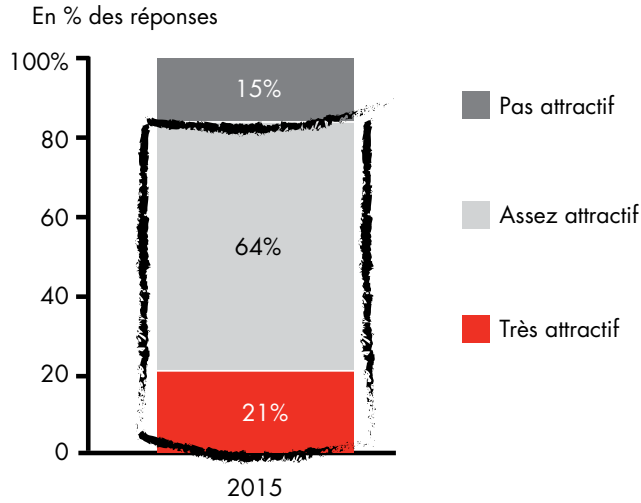
Lorsqu'ils sont questionnés sur l'attractivité de la France pour une entreprise qui souhaite engager ou accélérer sa transformation numérique, 85% de répondants estiment que le pays est attractif et un répondant sur cinq note qu'il est très attractif (voir Graphique 7).

Graphique 6 : L'arrivée de nouveaux modèles digitaux et "pure players" du web, a-t-elle eu un effet sur le modèle économique de votre entreprise ?

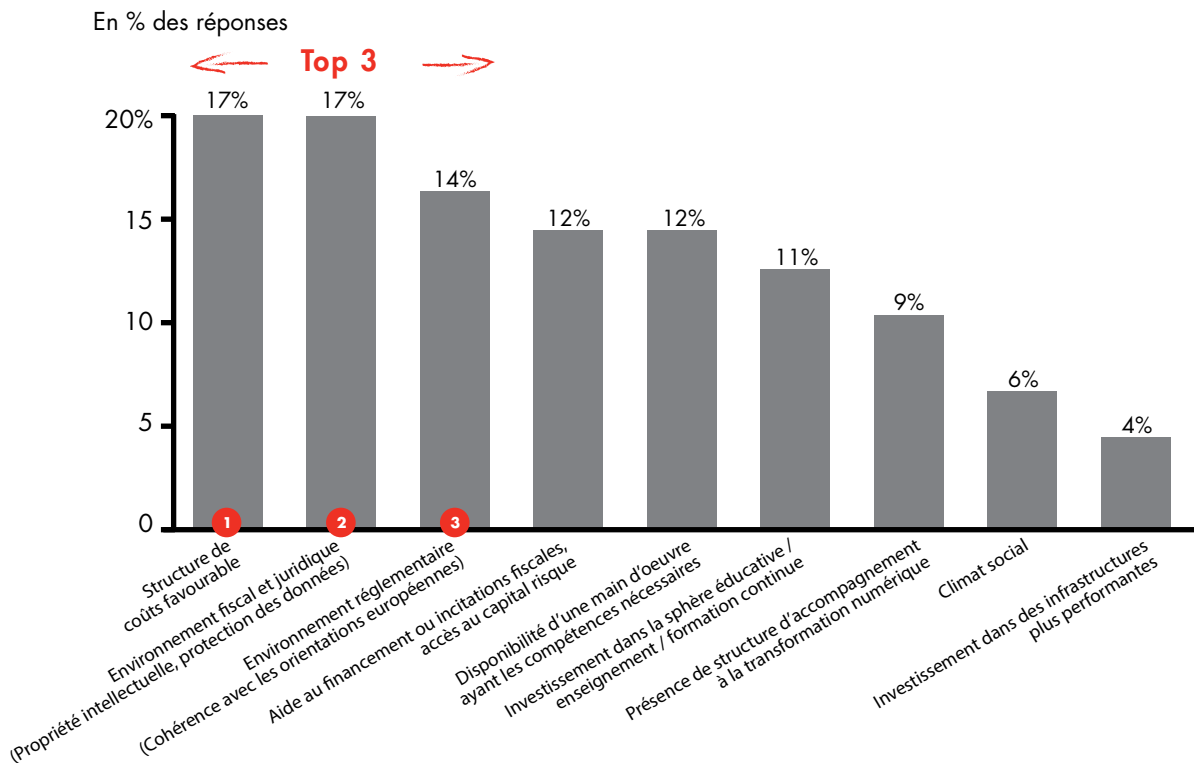


Baromètre AmCham-Bain 2015

*Graphique 7* : Selon vous, la France est-elle un territoire attractif pour une entreprise qui souhaite engager ou accélérer sa transformation numérique ?



*Graphique 8* : Selon vous, sur quels leviers la France doit-elle investir afin d'accroître sa contribution à l'accélération de la transformation numérique des entreprises américaines ?



« La France est dans le peloton de tête en termes de la transformation numérique. »

Directeur des relations institutionnelles, Informatique

« Les infrastructures physiques et intellectuelles sont très attractives. »

Directeur des relations institutionnelles,  
Banque / Assurance

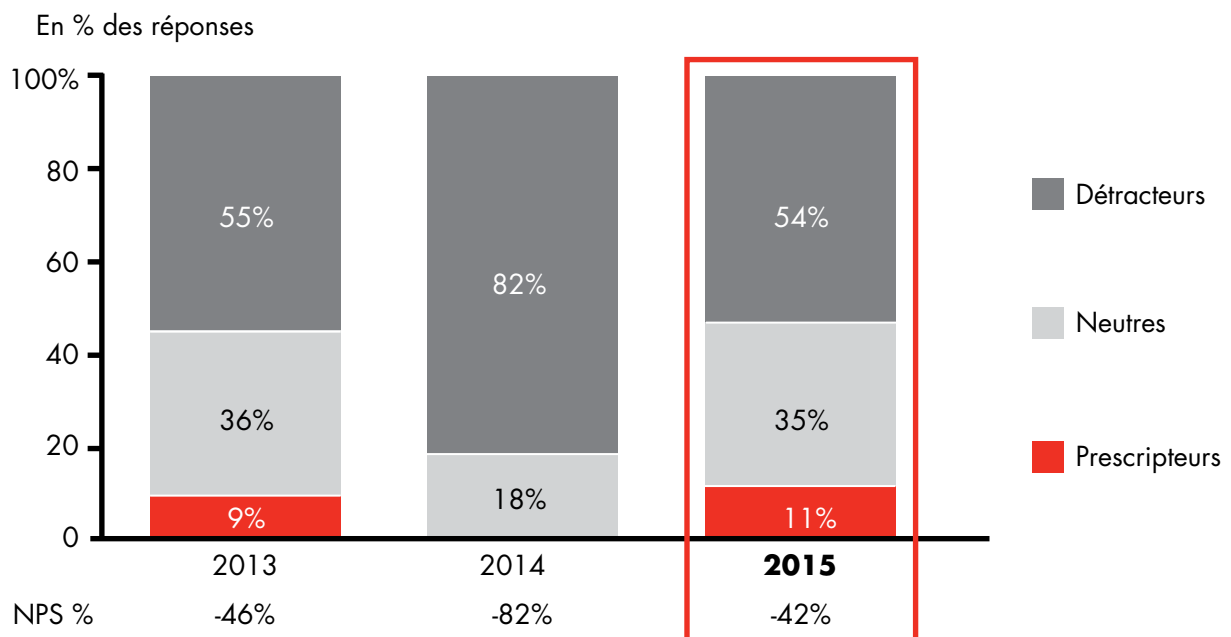
Selon eux, la France doit investir dans trois domaines principaux pour accroître sa contribution à l'accélération de la transformation numérique des entreprises et, par ce biais, être encore plus compétitive pour attirer les activités liées au numérique. Il s'agit de la structure de coûts, de l'environnement fiscal et juridique (propriété intellectuelle, protection des données) ainsi que de l'environnement réglementaire (cohérence notamment avec les orientations européennes)

(voir Graphique 8). Ces leviers sont cohérents avec les facteurs qui impactent les décisions d'investissement des entreprises américaines. Enfin, 56% de répondants trouvent que la performance de la France sur les leviers proposés est équivalente ou meilleure que celle de ses homologues européens.

### La perception de l'attractivité de la France par les employés étrangers

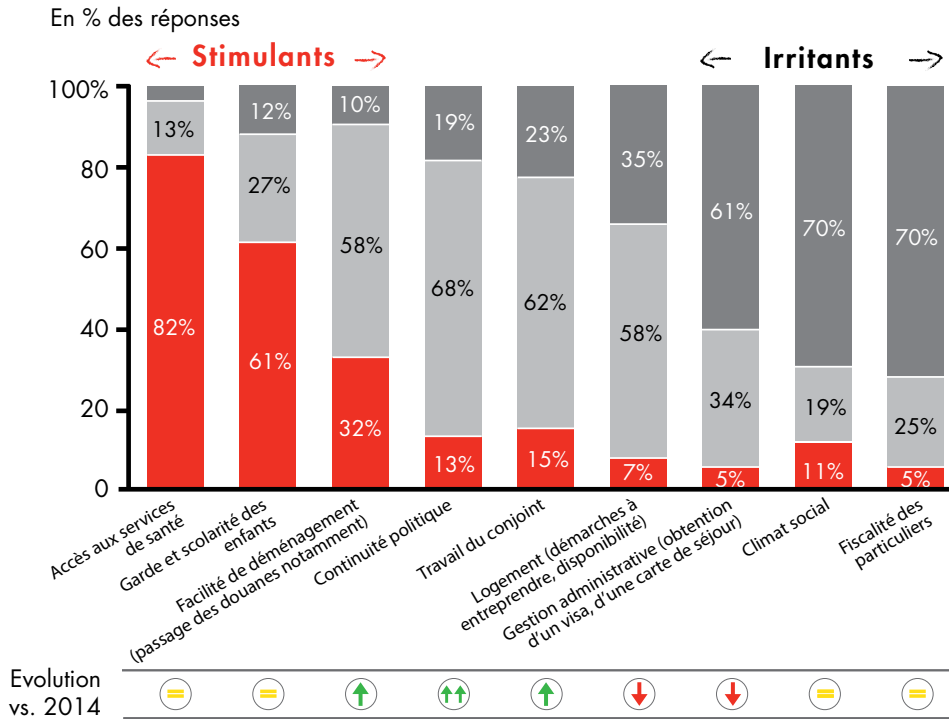
Cette année, la France retrouve des prescripteurs parmi les répondants et le NPS de la France comme lieu de vie a beaucoup progressé, passant de -82% en 2014 à -42% en 2015 (voir Graphique 9). Il demeure toutefois fortement négatif : seulement 11% de répondants recommanderaient la France comme lieu de vie à des collaborateurs étrangers.

Graphique 9 : Sur une échelle de 0 à 10, recommanderiez-vous à des collaborateurs étrangers de venir s'installer en France ? (10 étant la meilleure note)

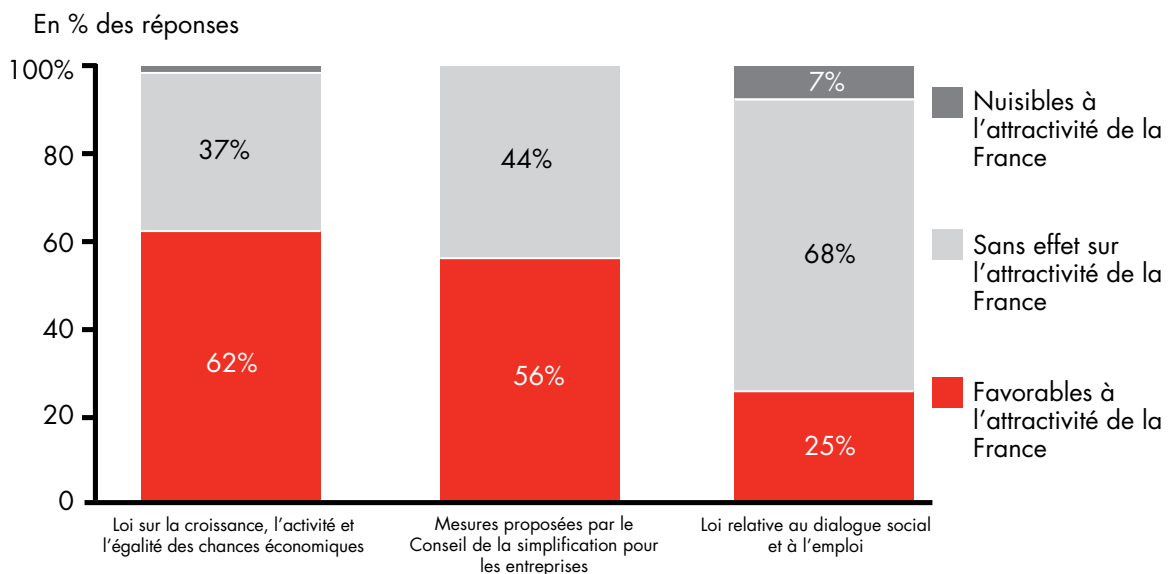


Baromètre AmCham-Bain 2015

*Graphique 10* : Selon vous, les facteurs suivants sont-ils des « irritants » ou des « stimulants » de l'attractivité de la France pour des collaborateurs étrangers ?



*Graphique 11* : Comment percevez-vous les initiatives suivantes du Gouvernement français pour soutenir la croissance économique ?



« Je recommanderais la France pour la qualité de vie et la vie culturelle. Le bémol est le coût de la vie dans les grandes villes. »

Président, Bâtiment / Travaux publics

« La qualité de vie et des infrastructures est élevée, mais nous sommes confrontés à la morosité et l'instabilité des politiques publiques. »

Directeur Général, Transports / Logistique

Questionnés sur les facteurs « irritants » ou « stimulants » de l'attractivité de la France pour des collaborateurs étrangers, les répondants jugent que le système social (en particulier, l'accès au système de santé, la scolarité et la garde des enfants) reste un atout considérable. Cependant, ce point fort est contrebalancé par les éléments que les répondants trouvent « irritants » tels que la gestion administrative (obtention d'un visa, d'une carte de séjour), le climat social et le régime fiscal pour les particuliers (voir Graphique 10).

Par rapport à l'année passée, la perception des facteurs liés au déménagement et au travail du conjoint s'est améliorée. En 2015, les investisseurs considèrent que le sujet de la continuité politique est moins irritant que l'année précédente : le taux de répondants le considérant comme un « irritant » a diminué de 40% à 18%. D'autre part, le Baromètre AmCham-Bain 2015 révèle une dégradation de la perception des facteurs liés au logement et à la gestion administrative.

### La perception des initiatives stratégiques présentées par le Gouvernement français

Questionnés sur les initiatives stratégiques lancées par le Gouvernement français, un répondant sur deux juge bénéfique l'impact du CICE et des mesures du Pacte de Responsabilité et de Solidarité, alors que 44% les trouvent sans impact sur les marges de leurs entreprises.

56% de répondants jugent les mesures du Conseil de la simplification pour les entreprises favorables à l'attractivité de la France. La loi relative au dialogue social et à l'emploi est considérée comme n'ayant pas d'effet sur l'attractivité de la France par 68% de répondants. La loi sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques est perçue favorablement dans son ensemble par 62% de répondants (voir Graphique 11).

Lorsque les investisseurs sont questionnés sur les mesures spécifiques de la loi sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, la perception de leur efficacité chute à des niveaux entre 8% et 33%. La grande majorité de répondants pensent que les mesures sont moyennement efficaces (voir Graphique 12).

### L'impact des relations politiques et diplomatiques franco-américaines actuelles sur les liens économiques entre les deux pays

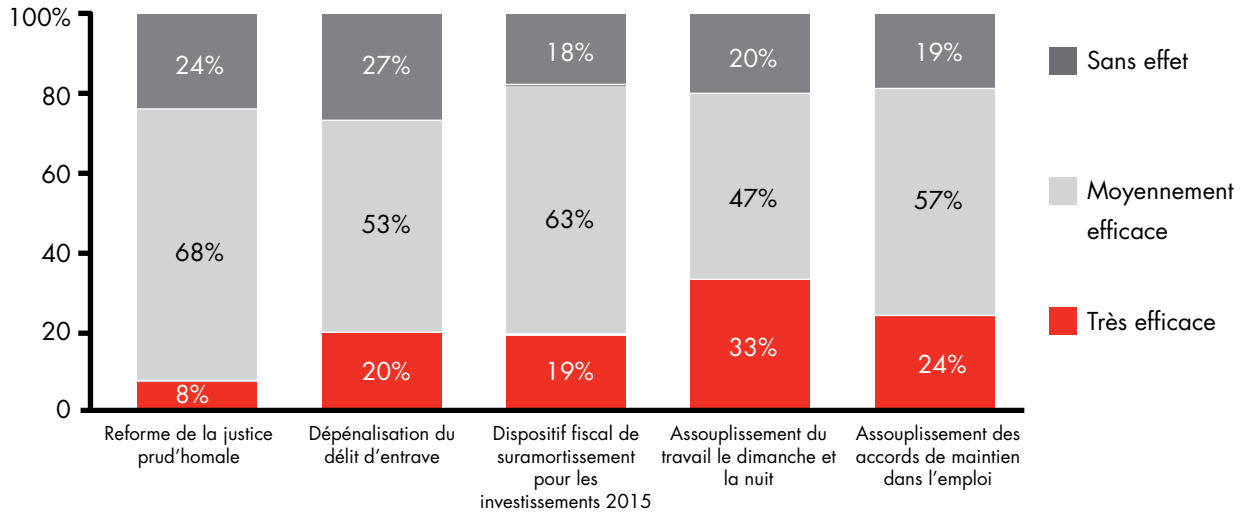
En 2015, une grandissante majorité juge positif ou neutre l'impact des relations politiques et diplomatiques franco-américaines sur les liens économiques entre les deux pays ; 30% de répondants estiment que cet impact est positif et seulement 4% le trouvent négatif (voir Graphique 13).

Dans le Baromètre 2014, l'AmCham avait formulé des recommandations en matière de droit du travail, de fiscalité et de simplification administrative ayant pour but d'augmenter l'attractivité de la France auprès des investisseurs et des collaborateurs étrangers. Les investisseurs américains estiment que ces recommandations ont été entendues ; cependant, entre 42% et 54% de répondants trouvent que celles-ci n'ont pas été suivies d'actions concrètes.

Baromètre AmCham-Bain 2015

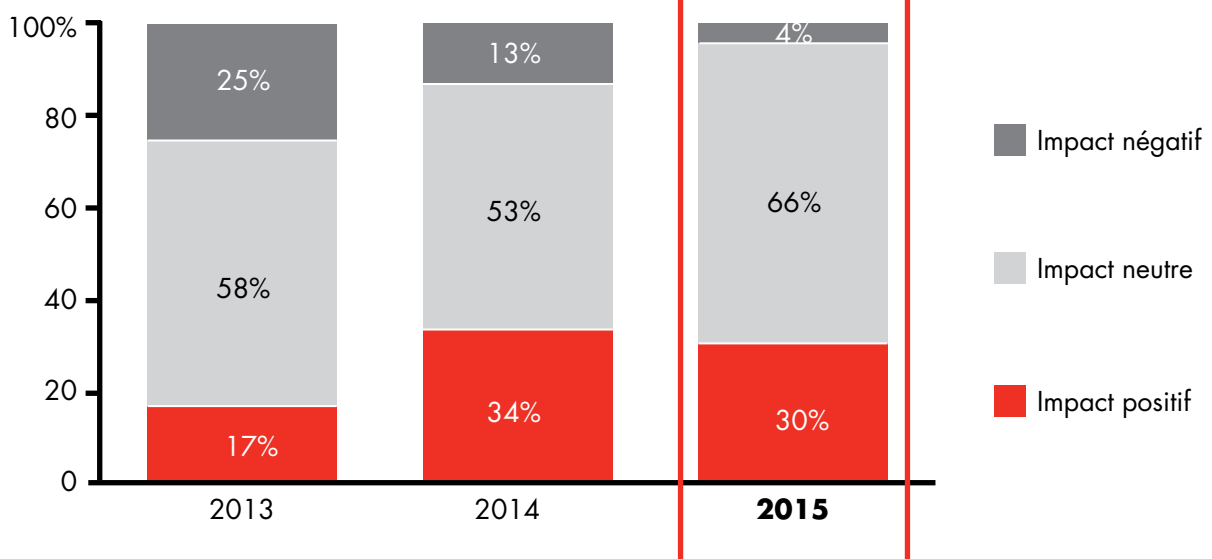
*Graphique 12* : Quelle sera, selon vous, l'efficacité des mesures suivantes présentes dans le projet de loi sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ?

En % des réponses



*Graphique 13* : Selon vous, quel est l'impact des relations politiques et diplomatiques franco-américaines actuelles sur les liens économiques entre les deux pays ?

En % des réponses







## Recommandations de l'AmCham

### Pilier 1 : Adapter le droit du travail à la réalité économique pour relancer l'emploi

La rigidité du marché du travail français est un « irritant » récurrent qui reste toujours aussi pénalisant pour l'attractivité de la France. Nos entreprises continuent d'exprimer une attente de changements concrets, profonds et rapides. L'Accord National Interprofessionnel (ANI) et la loi du 14 juin 2013 qui en est issue ont proposé quelques avancées notamment en matière de mobilité interne, de consultation des instances et de procédure de licenciement économique. Mais les rigidités restent trop lourdes et des complexités supplémentaires se sont ajoutées dans d'autres domaines (comme la base de données unique). Or d'autres pays européens, dont l'Espagne en 2013 et l'Italie en 2015, ont engagé des réformes significatives qui vont dans le sens de la simplification et d'une plus grande flexibilité.

#### Réforme

De nombreux travaux ont tracé des chemins de réforme possibles. Le Gouvernement s'est engagé à réformer le droit du travail : cette attente des entreprises relève donc de sa responsabilité. Parmi les pistes évoquées, l'AmCham est plutôt favorable à la redéfinition de la place de l'accord d'entreprise dans la hiérarchie des normes sociales, considérant qu'il est mieux à même de favoriser les compromis locaux.

Il importe par-dessus tout de ne pas tomber dans le piège d'une réforme à droit constant, élargissant les possibilités dérogatoires pour laisser aux partenaires sociaux le soin de régler les véritables points d'achoppement. Une telle réforme prendrait le risque que le dialogue social débouche, dans une logique « donnant-donnant », sur des accords complexes, à moitié satisfaisants sur le plan de la compétitivité et renforçant encore l'opacité d'un système déjà peu lisible pour les investisseurs internationaux. Pour attein-

dre son objectif, il faut donc que la réforme aborde l'ensemble des verrous, et tout particulièrement le seuil de déclenchement des heures supplémentaires et l'encadrement des indemnités prud'homales.

#### Lisibilité

Nos entreprises insistent sur les dégâts d'image que provoquent les annonces non suivies d'avancées tangibles et lisibles. La faible adhésion des entreprises aux accords de maintien de l'emploi et le décalage entre l'ambition initiale et les avancées finales de la loi sur le Dialogue Social illustrent ces frustrations. Autre exemple, la réforme du délit d'entrave a bien supprimé la peine d'emprisonnement, mais la loi sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques confirme son caractère délictuel et aggrave même certaines peines.

### Pilier 2 : Offrir davantage de sécurité juridique aux investisseurs internationaux en France

Nos entreprises en France restent les témoins d'initiatives non-anticipées tels que les flottements autour de la suppression de la Contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S), l'augmentation de la pression de la fiscalité locale, ou le renoncement de fait de convertir le CICE en baisse pérenne des charges sociales, contrairement à un engagement pris par le Président de la République. Difficile face à de tels changements de présenter la France comme un pays offrant un cadre juridique, fiscal et réglementaire stable et raisonnablement prévisible dans le temps. Un cadre qu'elle aurait tout à gagner à offrir aux investisseurs étrangers, dans un contexte économique mondial marqué par une forte volatilité et des crises répétées.

Quelques avancées ont été réalisées, notamment avec la charte qui pose le principe de non-rétroactivité en matière fiscale et la sanctuarisation du Crédit d'Impôt Recherche.

### Stabilité réglementaire et subsidiarité

Afin de renforcer la stabilité juridique et réglementaire, nous invitons le Gouvernement à se concentrer sur la stabilisation des dispositifs pertinents, et d'éviter d'agir de manière isolée et au seul niveau français sur des questions qui ne peuvent être gérées de manière efficace qu'à l'échelon européen, ou de l'OCDE. C'est à notre sens le cas de la déclinaison nationale du plan d'action BEPS, de la question du devoir de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordres, et de certaines dispositions relevant de la réglementation environnementale.

### Etude d'impact

L'AmCham encourage la réalisation d'études d'impact en amont de tout projet législatif. Si la loi organique n°2009-403 du 15 avril 2009 impose la rédaction d'une étude d'impact pour les projets de loi, elle ne l'impose pas aux propositions de loi. Nos entreprises observent surtout que l'étude d'impact est souvent réalisée en fin de parcours législatif, à un moment où elle ne permet plus de valider la pertinence du projet. Cette situation contribue à alimenter une inflation législative patente (cf. Pilier 5).

### Pilier 3 : Continuer d'améliorer notre compétitivité-coût pour rattraper le retard français

Selon nos estimations, après la baisse de l'impôt des grandes sociétés en France en 2016, le taux nominal de « Tax on Income » des entreprises américaines établies en France (IS, CVAE et contribution de 3% sur les dividendes) place la France près de 8 points au-dessus de celui de l'Allemagne, dont le gouvernement a pourtant annoncé la baisse prochaine, et près de 18 points au-dessus du Royaume-Uni.

### Compétitivité-coût

Nos entreprises reconnaissent des efforts en matière de compétitivité-coût ces deux dernières années. Mais

ce sujet n'est pas clos de leur point de vue en France, contrairement à une idée largement relayée. Des mesures fiscales favorables comme le CICE et les baisses de charge sur les bas salaires ont été accueillies favorablement. Mais ces mesures, intervenant après le « choc fiscal » de 2012, n'ont pas permis de résorber l'écart avec les autres pays européens.

Car les principales destinations d'investissement concurrentes de la France en Europe ont également travaillé à améliorer leur compétitivité-coût pendant cette période. Elles bénéficient du même contexte économique international relativement favorable, notamment en matière de coûts de l'énergie et des matières premières.

### Mesures prioritaires

L'AmCham et ses membres soulignent l'importance de continuer à avancer sur le sujet de la compétitivité-coût, notamment par les mesures suivantes :

- (i) Pérenniser les mesures déjà prises notamment sur les bas salaires.
- (ii) Engager une refonte du régime de protection sociale et de son financement qui fait peser sur le travail un poids très élevé comparativement à d'autres pays voisins.
- (iii) Transformer le CICE en allègement de charges/cotisations sans prendre le risque de faire passer les entreprises par une année « blanche » où elles ne seraient plus éligibles au CICE mais pas encore éligibles à la réduction de charges / cotisations.
- (iv) Maintenir le CIR « sanctuarisé ».

### Pilier 4 : Attirer et fidéliser les fonctions stratégiques et les talents internationaux en France

La notion de siège social est en plein bouleversement, avec notamment une généralisation des organisations

## Baromètre AmCham-Bain 2015

matricielles par fonction et par pays. Alors que notre pays bénéficie d'un regain significatif d'attractivité pour les industries numériques, la France doit se positionner comme un territoire attractif à la fois pour les directions, mais aussi pour les autres fonctions stratégiques (centres de R&D, centres d'excellences, etc.) des groupes internationaux.

**Fonctions stratégiques**

Actuellement, la photographie est contrastée selon les secteurs. Si en 2015 plusieurs entreprises, notamment des membres de l'AmCham, ont annoncé la localisation en France de centres d'expertise ou de recherche, la tendance depuis 2011 est plutôt celle d'un essoufflement de l'implantation de quartiers généraux européens et des centres de R&D en France (malgré le CIR). Certaines entreprises ont même délocalisé leurs sièges ou certaines fonctions européennes hors de France pendant cette période. Surtout, nos entreprises observent que des pays leaders comme la Grande-Bretagne, les Pays-Bas ou la Suisse continuent d'améliorer leur offre en matière d'incitation à l'implantation des sièges européens, des centres d'excellence et des centres de R&D.

L'AmCham recommande que le Conseil Stratégique de l'Attractivité se saisisse de ces enjeux en définissant un programme de travail à même d'apporter les mesures susceptibles de renforcer l'attractivité de la France pour l'accueil de ces structures riches en emplois pérennes de qualité. Nous proposons l'ouverture de sa composition, ou d'instances à créer en son sein, à des dirigeants d'entreprises étrangères implantées en France, à même de renseigner le gouvernement sur les raisonnements qui sous-tendent les décisions d'implantation géographique.

**Talents**

S'agissant du capital humain, l'édition 2015 de notre Baromètre confirme que le niveau de qualification de la main-d'œuvre continue d'être perçu comme un marqueur différenciant de l'attractivité française. Des dispositifs comme le régime fiscal en faveur des ta-

lents impatriés, ou l'annonce de la mise en place d'un « French Tech Ticket » vont dans le bon sens et ont été accueillis favorablement par l'AmCham. Nous participons à la promotion de ces dispositifs auprès de nos membres, qui reste insuffisante. Dans le même temps, nous insistons sur l'importance de garantir la pérennité de ces atouts, notamment l'accès à des services éducatifs du plus haut niveau.

**Pilier 5 : Accélérer la simplification administrative sans créer de nouvelles complexités**

Face au risque d'essoufflement, l'AmCham encourage le Gouvernement à poursuivre le chantier de long terme de simplification administrative. Si nos entreprises saluent les premières avancées, dont le rescrit fiscal et la non-rétroactivité fiscale, elles identifient trois axes de vigilance.

**Lisibilité**

Sur la méthode, elles regrettent la multiplication des annonces qui rendent ce chantier difficilement lisible pour les investisseurs internationaux. Trop de mesures ne sont pas encore effectives alors que de nouvelles sont déjà annoncées. Certaines mesures phares tardent à se déployer dont la fiche de paie simplifiée. L'insuffisance de résultats concrets, visibles et lisibles est la principale cause du relatif manque d'engouement constaté dans notre Baromètre pour les travaux du Conseil de la Simplification.

**Limiter la complexification**

Sur le fond, force est de constater que la volonté de simplifier se heurte à une pression normative en accroissement constant. De nouvelles lois, comme le compte pénibilité, sont adoptées par le législateur alors même que leur mise en application concrète pose question. Il importe donc, au-delà des compétences du Conseil de Simplification, d'agir non seulement sur le stock de complexités existantes, mais tout autant sur le flux de nouvelles législations et réglementations émanant du législateur comme des services administratifs.

### **Renoncer aux surtranspositions**

Enfin, un sujet de compétitivité essentiel mérite l'attention toute particulière du Gouvernement, du législateur et des administrations : la « surtransposition » des directives européennes dans le droit national est une tendance de fond qui se développe au point d'impacter désormais l'attractivité du territoire français. Nos entreprises sont particulièrement bien placées pour observer les différences en matière de transpositions entre les différents Etats membres de l'Union européenne, et constatent que la France fait trop souvent le choix de la transposition des textes européens. L'AmCham se montrera donc attentive aux engagements annoncés cet été en matière de transposition a minima.

---

Baromètre AmCham-Bain 2015

## A propos de l'AmCham en France

La Chambre de Commerce Américaine en France (AmCham) est la plus ancienne organisation franco-américaine dans le monde. Elle rassemble, depuis 1894, des entreprises américaines et françaises de toute taille dans le but de promouvoir les relations économiques et le commerce transatlantique. L'AmCham compte près de 400 membres, dont 150 sont des entreprises listées au CAC40 et au Fortune 100. Les activités de l'AmCham sont financées par les cotisations et contributions de ses membres.

Davantage d'informations sur notre site : [www.amchamfrance.org](http://www.amchamfrance.org)

Suivez-nous sur Twitter @amchamfrance

Alain Bénichou, VP, Strategy & Solutions, IBM Corporation, Président, AmCham

Caroline Ryan, Directrice Générale, AmCham

Giulia Buttini ([giulia.buttini@amchamfrance.org](mailto:giulia.buttini@amchamfrance.org)), Contact presse

## **A propos de Bain & Company**

Bain & Company est le cabinet de conseil en direction générale reconnu par les dirigeants pour sa capacité à matérialiser des impacts et des résultats dans leurs organisations.

Bain conseille ses clients, entreprises et fonds de private equity, sur leur stratégie, les opérations, la technologie, l'organisation et les fusions-acquisitions. Les associés et les équipes de Bain développent des recommandations qui peuvent être effectivement mises en œuvre par les entreprises et s'assurent qu'elles auront ensuite la compétence et l'autonomie pour préserver ces progrès et la valeur de cet investissement.

Pour garantir l'alignement des intérêts du cabinet avec ses clients, Bain n'hésite pas à indexer ses honoraires sur la performance constatée de ses interventions.

Fondé en 1973, Bain s'appuie sur 53 bureaux dans 34 pays pour accompagner les entreprises de tous les secteurs d'activité sur tous leurs marchés.

Davantage d'informations sur notre site : [www.bain.fr](http://www.bain.fr)

Suivez-nous sur Twitter @BainCompanyFR ou @BainAlerts

Marc-André Kamel, Associé, Bain & Company, Membre du Conseil d'Administration de l'Amcham

Stéphanie Herrmann ([stephanie.herrmann@bain.com](mailto:stephanie.herrmann@bain.com)), Contact presse



AmCham France  
77 rue de Miromesnil  
75008 Paris, France  
[www.amchamfrance.org](http://www.amchamfrance.org)  
+33 (0)1 56 43 45 67



Bain & Company  
50 avenue Montaigne  
75008 Paris, France  
[www.bain.fr](http://www.bain.fr)  
+33 (0)1 44 55 75 75